

Déclaration de L'honorable Marlene Jennings, C.P. Présidente Quebec Community Groups Network concernant l'adoption du projet de loi 96

MONTRÉAL, 24 mai, 2022 – Depuis plus d'un an, le QCGN met tout en œuvre pour signifier au gouvernement du Québec des lacunes du projet de loi 96, *Loi sur langue officielle et commune du Québec, le français*. Malheureusement, nos préoccupations tout comme celles d'un grand nombre de Québécois, dont des organismes représentant les secteurs des affaires, de l'éducation, de la santé, des services sociaux, des droits de la personne et du droit, ont été ignorées.

Nous sommes profondément déçus et frustrés de constater que le projet de loi 96 a été adopté aujourd'hui sans qu'on y ait apporté aucune amélioration significative depuis son dépôt initial. Il ne reflète nullement notre vision d'un Québec inclusif où le français est la langue commune de la province.

Le QCGN et la plupart des membres de notre communauté sont favorables à la promotion et à la protection de la langue française au Québec – et partout au Canada. Mais nous sommes convaincus qu'il existe des moyens plus efficaces et plus inclusifs d'atteindre cet objectif que ceux énoncés dans le projet de loi 96. Il est, selon nous, possible d'y parvenir sans priver certains Québécois de leurs droits : droits de la personne, droits à l'égalité et droits légaux.

Le projet de loi n° 96 constitue la dérogation la plus importante relative aux droits de la personne de l'histoire du Québec et du Canada.

Les chartes des droits protègent les personnes contre les abus de l'État. Avec le recours préventif aux dispositions de dérogation, on élimine cette protection. Le gouvernement est en train de créer une zone où la *Charte* ne s'applique pas.

Ce projet de loi d'une grande portée a une incidence sur plusieurs secteurs d'activité : le commerce, l'emploi, l'éducation, l'accès aux services publics, la liberté d'expression dans plusieurs contextes et le fonctionnement de notre système juridique. Si l'on viole des droits qui seraient autrement protégés, les tribunaux ne pourront pas se pencher sur ces violations ni, le cas échéant, remédier à la situation au titre des chartes canadienne ou québécoise.

Nous sommes frustrés du fait que le projet de loi 96 ne donne des services en anglais qu'aux citoyens admissibles à fréquenter l'école anglaise. Il s'agit apparemment d'une tentative de gouvernement d'identifier une « communauté anglophone historique ». Malheureusement, l'admissibilité à l'école anglaise n'est aucunement liée à la langue de l'élève ou du parent, mais plutôt à la langue d'enseignement reçue par le parent.

Cela n'a rien à voir avec l'auto-identification de la communauté. Ce concept révoque le droit à l'accès à des services pour quelque 300 000 à 500 000 Québécois d'expression anglaise. En conséquence, le QCGN maintient que le droit de communiquer et de recevoir des services en anglais ne devrait jamais être fondé sur l'admissibilité à l'enseignement en anglais.

Nous avons également beaucoup d'autres préoccupations. Nous nous opposons à l'augmentation des pouvoirs de l'Office de la langue française – notamment qu'il soit désormais habilité à effectuer des perquisitions sans mandat. Nous nous opposons à la restriction à l'accès à la justice pour les Québécois d'expression anglaise et aux changements apportés aux permis temporaires qui limitent à six mois l'accès des nouveaux arrivants aux services en anglais. De plus, les dispositions du projet de loi rendent plus difficile de faire des affaires au Québec. En cette période de concurrence mondiale en matière d'investissements, pourquoi ériger de nouvelles barrières ?

En ce qui concerne l'avenir, le QCGN, en partenariat avec d'autres organismes, continuera à rallier les Québécois contre cette loi mal conçue et à attirer l'attention sur ses lacunes. La prochaine phase de notre campagne commencera par une manifestation dès jeudi soir, à Montréal. Nous soutiendrons également les prochaines contestations judiciaires contre cette loi tout en veillant à ce que ses effets nocifs sur les Québécois soient portés à l'attention du public et débattus lors de la prochaine campagne électorale.

Nous demeurons convaincus que le projet de loi 96 ne reflète ni nos valeurs ni nos aspirations et qu'à mesure que les Québécois prendront conscience de son impact sur tous les citoyens, ils se joindront à notre campagne.